



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SYNDICAT UTI CFDT ALSACE

305, route de Colmar
67100 STRASBOURG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

**SYNDICAT
UTI CFDT ALSACE**

305, route de Colmar
67100 STRASBOURG

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2019

Aux élus de l'Union Territoriale Interprofessionnelle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau Régional, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat UTI CFDT ALSACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par la Commission Exécutive sur la base des éléments disponibles et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat UTI CFDT ALSACE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été contrôlés et respectent la réglementation comptable (amortissements, valorisation). Les variations de l'année sont présentées en annexe.

Les placements immobilisés suivent les décisions prises par le Bureau Territorial. Il n'y a pas eu de situations susceptibles de remettre en cause la décision initiale en lien avec les réserves de fonctionnement.

L'analyse des créances clients a permis de relever de décalages de paiements qui ne sont pas enregistrés en « douteux ». Nous nous sommes assurés de la pertinence de cette position suite à nos travaux.

Nous avons procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Bureau Territorial.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Bureau Territorial appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités des élus, constituant la gouvernance, relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Syndicat UTI CFDT ALSACE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission Exécutive.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

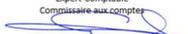
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 5 juin 2020

Le commissaire aux comptes
SAS CAFEX, représentée par

Julien BASLÉ

Signé électroniquement le 05/06/2020 par
Julien Basle

Julien BASLÉ - Cabinet CAFEX
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes


Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	48 193	34 942	13 251	19 622
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	151 287		151 287	151 287
	Constructions	3 721 747	2 001 231	1 720 516	1 799 205
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	5 613	5 613		
	Autres immobilisations corporelles	305 877	247 666	58 211	69 016
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	438 490		438 490	438 490	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	15 789		15 789	16 739	
Autres immobilisations financières	158		158	158	
	TOTAL (I)	4 687 154	2 289 452	2 397 701	2 494 518
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	122 491		122 491	131 094
	Autres créances	168 364		168 364	130 405
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	51 255		51 255	152 738	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 424		3 424	11 154
	TOTAL (II)	345 533		345 533	425 392
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	5 032 687	2 289 452	2 743 234	2 919 909
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			15 947	9 197	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					

CAFEX S.A.S.

EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
35708 RENNES CEDEX 07

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Mission de présentation

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	(37 733)	(37 733)
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 836 213	1 836 213
	Report à nouveau	(62 616)	(62 616)
	Résultat de l'exercice		
	Total des fonds propres	1 735 864	1 735 864
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation	228 227	228 227	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	131 484	132 050	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	359 711	360 277	
Total des fonds associatifs	2 095 574	2 096 141	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	562 074	728 965	
Emprunts et dettes financières divers	523	710	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 900	47 859	
Dettes fiscales et sociales	39 613	42 269	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 551	3 966	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	647 660	823 769	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	2 743 234	2 919 909	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	0,00	
(1) Dont à moins d'un an	250 007	261 695	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES	<i>Mission de présentation</i>	CAFEX S.A.S.	

Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	241 677	260 560	
	Prestations de services	217 298	173 526	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	62 257	98 666	
	Dons			
	Cotisations			
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	33	57	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	520	737	
Autres produits				
	Total des produits d'exploitation	521 785	533 546	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	313 813	322 784	
	Impôts, taxes et versements assimilés	40 299	41 026	
	Rémunération du personnel			
	Charges sociales			
	Subventions accordées par l'association			
	Dotations aux amortissements et dépréciations	159 470	166 492	
	Dotations aux provisions			
	Autres charges	1	20	
	Total des charges d'exploitation	513 582	530 321	
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	8 202	3 224	
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Intérêts et produits financiers	696	1 129	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières	10 002	12 872	
		2 - RESULTAT FINANCIER	(9 307)	(11 744)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(1 105)	(8 519)	
Produits financiers	Produits exceptionnels	1 248	16 041	
	Charges exceptionnelles		7 522	
		4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 248	8 519
	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés	143		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
	TOTAL DES PRODUITS	523 728	550 716	
	TOTAL DES CHARGES	523 728	550 716	
	EXCEDENT ou DEFICIT			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
	Personnel bénévole			

CAFEX S.A.S.
 EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
 35708 RENNES CEDEX 07

Règles et Méthodes Comptables

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'Union Territoriale.

Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels, des comptes consolidés et des comptes combinés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par **règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, le règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et le règlement n°2009-10 du CRC afférent aux règles comptables des organisations syndicales**

L'UTI ALSACE applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- l'image fidèle ;
- la continuité de l'exploitation ;
- la régularité ;
- la sincérité ;
- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Suite à la création de l'URI Grand Est, l'URI Alsace a pris la dénomination d'UTI Alsace. Un apport partiel d'actif a été réalisé vers l'URI Grand Est. A cette occasion, l'ensemble de l'activité syndicale a été transférée dans la nouvelle URI. Les contrats de travail ont également été transférés à l'URI Grand Est.

Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions dudit règlement.

Cotisations

L'UTI Alsace ne perçoit plus, depuis le 1^{er} janvier 2018 les cotisations du SCPVC. Ces flux arrivent désormais à l'URI Grand Est et il n'y a pas de reversement vers l'UTI.

Règles et Méthodes Comptables

Convention avec L'URI Grand Est

Afin d'assurer l'équilibre financier de l'UTI, une convention a été signée avec l'URI grand EST. Cette convention prévoit que le déficit comptable de l'UTI, arrêté au 31/12 de chaque année, soit compensé par une subvention versée par l'URI Grand Est. A l'inverse, en cas de bénéfice, à l'issue de l'arrêté de compte au 31/12 de chaque année, une subvention sera versé à l'URI Grand Est à hauteur de ce bénéfice.

Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (Règlements CRC n°2002 - 10, n°2003 – 07 et n°2004 – 06).

L'approche par la méthode des composants est prise en compte quand les immobilisations sont significatives et déterminés de manière fiable.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction la durée de vie prévue.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés dans un compte produits à recevoir tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées en 2019 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées dans un compte de charges à payer toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

Dettes fiscales

Les dettes fiscales sont valorisées à leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Produits constatés d'avance.

Ils concernent des produits engagés en 2019 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Informations complémentaires

- Evènements significatifs de l'exercice:

Conformément à la décision du bureau Régional, **un montant de 430 000€ pris sur les disponibilités à été inscrit en actif immobilisé (Immobilisations financières).**

- Ressources annuelles :

L'UTI a perçu 522 481 € de ressources annuelles comme détaillé ci-dessous:

Subventions reçues 62 258 €

Autres produits d'exploitation perçus 459 527 €

produits financiers perçus 696 €

- Contributions en nature/Mises à disposition de personnes:

Les mises à disposition de personne n'ont pas été retenue dans les comptes de l'UTI.

- Engagements autres:

L'emprunt souscrit pour l'acquisition des 2 bâtiments auprès de la caisse d'épargne est garantie par une hypothèque conventionnelle de la pleine propriété de ces 2 biens immobiliers.

L'emprunt souscrit auprès de la caisse d'épargne pour un montant d'origine de 40 000€ en décembre 2012 est assorti du nantissement du compte à terme n°09.7774628.83.

L'emprunt souscrit auprès de la caisse d'épargne pour un montant d'origine de 60 000€ en septembre 2011 et garanti par le nantissement du compte à terme Captio prestance 5 ans N° 09.775286952.

Les emprunts souscrits auprès de la caisse d'épargne pour un montant d'origine de 100 000€ et 175 000€ en septembre 2017 sont garantis par le nantissement du solde d'un compte d'espèces.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	48 193					48 193
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 193					48 193
CORPORELLES						
Terrains	151 287					151 287
Constructions sur sol propre	864 416					864 416
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement	2 813 562		43 768			2 857 330
Instal technique, matériel outillage industriels	5 613					5 613
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	286 041		19 835			305 877
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 120 920		63 604			4 184 524
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	438 490					438 490
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	16 897		400		1 350	15 947
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	455 387		400		1 350	454 437
TOTAL	4 624 500		64 004		1 350	4 687 154

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	28 571	6 372		34 942
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 571	6 372		34 942
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	402 582	17 858		420 441
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 476 191	104 599		1 580 791
	Autres instal., agencement, aménagement divers	5 613			5 613
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	217 025	30 641		247 666
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 101 412	153 098		2 254 510	
TOTAL	2 129 982	159 470		2 289 452	

CAFEX S.A.S.
 EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
 35708 RENNES CEDEX 07

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	15 789	9 000	6 789
	Autres immobilisations financières	158		158
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	122 491	122 491	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	82 744	82 744	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	87 326	87 326	
	Charges constatées d'avance	3 424	3 424	
TOTAL DES CREANCES		311 931	304 984	6 947
Prêts accordés en cours d'exercice		400		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		1 350		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	562 074	164 421	397 653	
	Emprunts et dettes financières divers	523	523		
	Fournisseurs et comptes rattachés	41 900	41 900		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	27	27		
	Taxes sur la valeur ajoutée	41 291	41 291		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	3 551	3 551		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		649 366	251 713	397 653	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		166 891			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Mission de présentation

CAFEX S.A.S.
 EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
 35708 RENNES CEDEX 07

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		48 616
Autres créances clients CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	48 616	48 616

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		19 690
Emprunts et dettes financières divers INT COUR. / AUTRE EMPRUNTS	523	523
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS - FACTURES NON PA	17 054	17 054
Autres dettes CHARGES A PAYER	2 113	2 113

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Fournisseurs, Charges constatées d'avance		3 424	3 424
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 424

CAFEX S.A.S.
EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
35708 RENNES CEDEX 07

Mission de présentation

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2019	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL			



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	(37 733)			(37 733)
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 836 213			1 836 213
Report à nouveau	(62 616)			(62 616)
Résultat de l'exercice				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise	228 227			228 227
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	132 050		566	131 484
Provisions réglementées				
TOTAL	2 096 141		566	2 095 574